

293

A. N. 255-46

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, ayant pour objet d'ajouter un paragraphe à l'article 103 du Code de commerce. (N° 174, année 1902).

(Nommée le 10 juin 1902.)

MM.

1^{er} BUREAU : SAINT-PRIX.

2^e — CHARLES PREVET.

3^e — PEYTRAL. — *Président*

4^e — THUILLIER.

5^e — FORTIER.

6^e — GUILLIER. — *Secrétaire*

7^e — DIANCOURT.

8^e — ALBERT VIGER.

9^e — TILLAYE. — *Rapporteur*

49



Séance du 12 Juin 1902.

La commission, chargée d'examiner le projet de loi relatif à la modification de l'art. 103 du C. de Com. s'est réunie dans le local de G. Bureau.

Étaient présents, tous les membres de la commission à l'exception de M. Furet.

Ont été nommés = Président M. Fayol, Secrétaire M. Perrier.
Tous les membres de la C^o ont fait connaître qu'ils étaient favorables au projet de loi - M. M. St. Denis, Guillemin et Rigier ont insisté sur la disposition de loi devant s'appliquer d'une façon générale à toutes les C^o de transport - M. St. Denis a fait observer qu'il y avait quelque analogie entre la situation existante par les C^o de chemins de fer et celle qui par les C^o de voyageurs qui insèrent dans leurs contrats des clauses ~~rapport~~ qui sont considérées comme non écrites.

M. le Président propose l'opération qu'il conviendrait d'entreprendre M. le Ministre de Travaux publics.

La C^o se rangeant à cette opinion s'est réunie à ses délibérations de loi de demander à M. le Ministre de vouloir bien se rendre au sein de la commission.

M. Lillay est désigné comme rapporteur.

Le secret

Le P^r

Séance du 2 Juillet 1902

La Commission s'est réunie sous la présidence de M. Leybaud.

Il est absent M. Thureau-Gaillard.

M. le Ministre des Travaux Publics assiste à la séance.

Il expose que le Gouvernement accepte le principe de la proposition Robier, mais il veut à son tour compléter les précédents = (propositions Jourard de 1894 et Propositions Sellier (216 et 273 de la 6^e législ.)

Depuis le dépôt de la proposition Robier est intervenu l'arrêté de M. Haudey du 27 8^e 1900 sur le gisement de Paris accensés, dans lequel est visée la clause de ^{non} transférabilité. A celle-ci a été substituée l'art. 254 de la Convention de Berne.

Le Commerce ne paraît pas s'y contenter.

M. le Ministre de Commerce se fait un règlement d'administration publique, le journal se propose le projet de loi et a dit et a mis donner satisfaction au Commerce.

Le projet Robier soulève le gisement de Paris de son adoption à l'embarras par la suppression des tarifs spéciaux.

Le Commerce peut être exposé à du retardement de tarifs par préjudiciale aux gens il traiterait officiel de Paris.

Le journal se propose le projet de loi de l'arrêté de 1900 et le compléte par un règlement d'administration publique.

Le journal se propose également s'il se courirait par de retard aux C^h la faculté d'élire de tarifs qui limiteraient leur transférabilité comme à l'heure de ces gisements.

M. le Président demande à M. le Ministre d'indiquer si le Gouvernement qui n'a pas combattu le projet Robier devant le conseil, le combatta devant le Sénat?

M. le Ministre répond qu'il expose les raisons qui l'ont
indigné et peut être facile connaître le motif qui lui
paraissent avoir servi allégués à l'appui de la proposition
habier.

M. le Ministre se retire



Devant la commission se sont présentés M. le
Directeur du grand C^{te} à l'exception de M. Roustan
D^r de la C^{te} d'Orléans.

M. Sartiaux D^r du haut à une lecture d'une note
redigée au nom de C^{te} et rejette au projet.

M. de Hollerand et M. le D^r de l'Est complètent
les arguments exposés dans la note.

Après le départ de M. le Directeur,
M. L^r Trip propose à la commission de consulter
la chambre de Commerce sur la note qui lui
a été remise par le C^{te}.

Il en est ainsi décidé, et M. le Président de la
Commission est prié de communiquer ce document
aux chambres de Commerce.

Le Secrétaire

Le P^r

4
Le 28^e 8^e 1902, la commission s'est réunie
sous la présidence de M. Seyhal =

Étaient présents M. M. Seyhal, Zillay, Postier, Secret et Guillet.
M. le Président communique les réponses qui lui sont parvenues de
chambre de commerce auxquelles a été adressé la note
redigée par les C^{es} de chemins de fer =

La Commission charge M. Zillay, rapporteur de faire le
dépouillement de ces réponses, et décide de s'ajourner
au mardi 4 9^e, (une heure avant la séance) pour
~~examiner les lettres de réponse et prendre connaissance~~
du travail de M. le rapporteur.

Le secrétaire

L. Guillet

Le 28^e
T. Seyhal

Le 27 novembre 1902 la commission s'est réunie sous la
présidence de M. Seyhal =

Étaient présents M. M. Seyhal, Zillay, Postier, Biamont,
Guillet

Il était excusé, M. Secret.

M. Zillay fait connaître le résultat du dépouillement auquel
il s'est livré des réponses émanant de chambre de commerce auxquelles
a été communiqué la note de congés =

Sur 77 chambre de commerce dont l'opinion est connue,

66 sont favorables au texte voté par la chambre de députés,

10 font des vœux en faveur d'autres solutions =

M. le Président communique à M. Zillay, de nouvelles
réponses qui lui sont parvenues de diverses autres chambre de
commerce.

La commission désigne à M. Zillay, le Président
de rapporteur, et il est entendu qu'elle sera convoquée
pour prendre connaissance de son rapport dès qu'il sera terminé =

Le secrétaire

L. Guillet

Le Président
T. Seyhal

1903.

Le 14 février 1903, la commission s'est réunie sous la présidence de M. Feythal.

Étaient présents M. M. Feythal, Villay, = Secret, Fortier, Pianeourt et Guillier secrétaire =

M. Villay donne lecture du rapport qu'il a rédigé. Il est décidé que ce rapport sera imprimé et distribué à chacun des membres de la commission, et qu'il sera également discuté dans une prochaine séance de la commission.

Le Président.

Le secrétaire

T. Feythal

P. Pianeourt

Le 9 Juin 1903 la commission s'est réunie sous la présidence de M. Feythal

Étaient présents = M. Feythal = Villay, Vignot = Fortier = Secret. et Guillier =

Après un discours sommaire sur le rapport de M. Villay la commission décide de s'ajourner au mardi prochain pour prendre une dernière décision =

Le Président

Le secrétaire

T. Feythal

P. Pianeourt

Le 16 Juin 1903 la commission s'est réunie sous la présidence de M. Feythal =

Étaient présents = M. M. Feythal - Villay - Fortier - Pianeourt - Secret = Guillier - Vignot =

M. le Président communique à la Com un bilan de dépenses de la Montuelle. Transport, demandant à être entendus par la commission. La Commission décide que ils seront entendus.

Sont entendus M. M. - Jovany administrateur délégué de

M. de Villebrun et Pinard Revisent s. - M. de Villebrun =
Ils exposent leur vote et remettent à la C^{te} une
note relative leur manière de voir.

La C^{te} s'ajourne à Jeudi prochain pour discuter
cette note et le rapport

Le P^t

T. Seychal

Le Secrétaire

P. Luce

Le 18 Janj 1903 la commission s'est réunie
sous la présidence de M. Seychal.

Étaient présents = M. de Seychal - Lillaye - Pivet,
Piancourt - Fortier - Guillemin - Viger =

M. Lillaye. Deux lettres de ses rapports ainsi que
d'une note complémentaire et réponse aux
communications successives faites par la Mutualité française.

La Commission approuve à l'unanimité le rapport
et la note complémentaire qui y sera jointe.

Le P^t

Le Secrétaire

T. Seychal

P. Luce

Le 26 Janvier 1904, la commission s'est réunie sous
la présidence de M. Seychal.

Étaient présents = M. de Seychal, Lillaye - Pivet - Charles
Diancourt, et Guillemin secrétaire - Fortier, Viger =

M. le Président communique à la commission une lettre
accompagnée d'une note envoyée de la C^{te} de Paris Lyon et
Méditerranée et datée du 18 X^e 1903, ainsi qu'une délibération
de la chambre de Commerce de Lyon du 28 X^e 1903.

Après échange d'observations faites par différents membres
de la commission, il est décidé :

1^o Que la commission, en maintenant les conclusions du
rapport déposé par M. Lillaye demandera au Sénat de
mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance la
discussion de ce rapport.

2^o Qu'elle s'occupera à la discussion d'urgence.

Le 1^{er}

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

Le 10 Juin 1904, la commission s'est réunie sous la présidence de
M. Fayat :

+ Discours

Étaient présents, M. Fayat, Lillaye - Viger - Siret, et le Secrétaire :

M. le Ministre des Travaux publics assiste à la réunion.

M. le Ministre expose qu'il a bien à apporter à la commission l'avis
du Comité consultatif de chemins de fer. Il lui soumet le texte
de cet avis :

M. le Ministre ne se prononce pas encore sur cet avis. Il persiste
à considérer comme impossible le maintien de l'état de choses
actuel. Mais il estime qu'une rédaction aussi simpliste que
celle du texte voté par la chambre présente des inconvénients,
et il croit qu'une solution traditionnelle pourrait donner
satisfaction à toutes les intérêts en jeu.

M. Lillaye demande si l'avis du Comité consultatif
vise la Batellerie :

M. Serouse Directeur de chemins de fer répond que le
Comité n'est relatif qu'aux chemins de fer et n'a pas
encore besoin s'occuper de la, même de la Batellerie qui,
du reste, n'a fait encore parvenir aucun protestation.

À la demande de M. le rapporteur, M. le Président
prouve de ~~présenter~~ à la Commission
le projet initial de la délibération du Comité
Consultatif -

Il est ainsi décidé que M. le rapporteur sera
ultérieurement convoqué sur l'avis
dudit Comité, après quoi la Commission
se réunira -

Il est décidé qu'elle se réunira le
Vendredi 28 Juiⁿ prochain, une heure avant la séance.

Le Secrétaire

Le Président

[Signature]

[Signature]

Le 7 Juillet 1904 La C^{on} s^é réunie sous
la présidence de M. Seytral =

+ Vigor

Étaient présents, M. M. Seytral - Villay - Fortier
Thucier - Picard - Siret & Guiller⁺ Secrétaire

Étaient introduits, M. Caplier, et les membres
composant le délégué des syndicats de la Marine
et de la Batterie.

M. Caplier expose que jusqu'à ce jour, l'art 103
n'a donné lieu à aucune difficulté sérieuse entre la
Batterie et les clients = le syndicat désire que la
disposition nouvelle ne s'applique qu'aux C^l de
chemins de fer, la convention avec les Bateaux
doit rester absolument libre -

C'est l'avis qui est exprimé de son côté par
Dupré de St. Laurent qui parle spécialement
des transports de bois du Morvan -

La Commission entend ensuite M. M. Barbe et Moussinac
et a legat du syndicat agricole pour l'amélioration des travaux.

Ils sont convaincus que les décisions concernant le budget
ont de nouvelles pour demander l'adoption pure et simple
du projet Robier - Les paragraphes additionnels proposés par
le comité consultatif de chemins de fer seraient un source
de difficultés vicieuses - Si le projet est adopté, les C^{ts} de
chemins de fer prendront des précautions pour les
marchandises qu'ils manipulent - Elle impliquent
moins d'impôts pour les voyageurs, et elle évitent
les inconvénients qu'elle ont au regard des objets trop
souvent de projet -

La Commission s'ajourne à une séance
ulérieure pour permettre à M. le rapporteur de lui
donner son avis sur les documents qui lui ont été remis
par les délégués qu'elle a entendus.

Le Président

Le Secrétaire

P. Feytaud

P. Feytaud

Le 17 9^{bre} 1906 La C^{on} s'est réunie sous la présidence de M. Feytaud
Etaient présents : M. H. Seythal. Zillay. Fother-Viger. Nivencourt
Sene et Guillein de Montau.

M. Zillay - rapporteur fait un exposé sur fait nouveau que
le suit produit depuis le vote par le Sénat en première lecture de la
proposition de loi.

Il critique les propositions nouvelles qui ont été formulées
et la Commission qui discutera décide qu'elle persiste
dans sa première décision et qu'elle maintient le texte voté en
première lecture.

Le Secrétaire

P. Feytaud

Le Secrétaire
P. Feytaud

Le 28 février 1907. La commission s'est réunie,
Etaient présents, M. Peyrol président - Villoy - Vigier -
Umilès - Diancourt - Fortier et Guiller de Saintain

M. le Président communique divers documents qui lui ont été
adressés par diverses associations et chambres de commerce,
qui toutes se déclarent partisans du projet de loi
adopté par la chambre des députés -

M. le Rapporteur examine les amendements qui ont été
dépouillés au cours de la 2^e délibération -

La C^m décide qu'elle repousse l'amendement de M. Fehy Leclercq,
En ce qui concerne l'amendement rédigé de M. Boirrier, la C^m
décide qu'il y a lieu de le repousser -

La C^m qui concerne l'amendement rédigé de M. Guerin, la C^m
décide qu'il y a lieu de le repousser =

En ce qui concerne l'amendement de M. C. animal de Courville
la C^m décide qu'il y a lieu de le repousser =

Le Président

Le Secrétaire

T. Peyrol

Vigier

SÉNAT

Paris, le 6 fév. 1903



Monsieur le Président

J'ai le regret de ne pouvoir assister
à la réunion de la commission
relative à l'art. 103 de la C. de Com.

Je vous prie de vouloir
bien faire agréer mes excuses à
la commission et recevoir l'assurance
de mes sentiments les plus distingués

Veuillez agréer
l'assurance de ma haute

LA MUTUELLE-TRANSPORTS

SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE & LA DÉFENSE
des Intérêts généraux, corporatifs & particuliers
EN MATIÈRE DE TRANSPORTS

Société Anonyme au Capital de 25.000F⁰⁰
FONDÉE SOUS LE PATRONAGE
DES CHAMBRES SYNDICALES

66, Rue Caumartin
PARIS

Adresse Télégraphique
MUTUAPORTS-PARIS

TÉLÉPH. 131.91

Paris, le 12 Juin 1903



Monsieur le Président,

Nous prenons la liberté de vous
rappeler le désir que nous avons eu
l'honneur de vous exprimer d'être
entendu par la Commission que vous présidez.

Suivant votre conseil, nous avons demandé
à M. le Rapporteur de nous entendre; mais ce-
lui-ci nous ayant répondu que c'était exclusi-
vement devant la Commission que nos explica-
tions pouvaient être présentées, nous vous pri-
ons de bien vouloir nous convoquer à votre plus
prochaine séance.

Veillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de notre considération la plus
distinguée.

LA MUTUELLE-TRANSPORTS
L'Administrateur-Délégué

à Monsieur PEYTRAL, Sénateur, Président de la
Commission chargée de l'examen de la Proposition
de la loi Rabier.

LA MUTUELLE-TRANSPORTS

SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE & LA DÉFENSE
des Intérêts généraux, corporatifs & particuliers
EN MATIÈRE DE TRANSPORTS

FONDÉE SOUS LE PATRONAGE
DES CHAMBRES SYNDICALES

66, Rue Caumartin
PARIS

Adresse Télégraphique
MUTUAPORTS-PARIS

TÉLÉPH. 131.91



Paris, le 16 juin 1903

Monsieur le Président

Ou votre lettre du 12 c. vous vous soumettiez le désir d'être entendus par la Commission que vous presidez.

Nous apprenus que cette Commission se réunirait aujourd'hui mardi pour prendre une résolution probablement définitive.

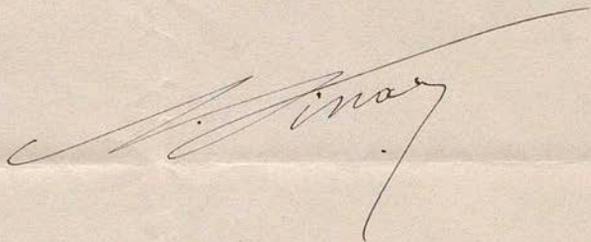
Sans convocation de votre part mais aussi sans vouloir être importuns, nous nous permettons de vous tenir à votre entière disposition, au 1^{er} étage, pour le cas où la Commission vous autoriserait

Monsieur Peytral, Président de la Commission relative à l'adjonction à un paragraphe à l'article 103 du Code de Commerce.

à présenter devant elle quelques observations
au sujet d'un projet transatlantique, qui nous
paraît de nature à donner satisfaction aux
intérêts en présence.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de notre considération la plus
distinguée.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in dark ink, likely belonging to the President mentioned in the text above. The signature is fluid and somewhat abstract, with a long horizontal stroke at the top and a vertical stroke at the bottom.